



AG2R LA MONDIALE

Santé

NOUVEAU ! LE RÉGIME FRAIS DE SANTÉ DE VOTRE PROFESSION SANTIFA

Chère Madame, cher Monsieur,

En tant qu'assureur de votre régime conventionnel de prévoyance, c'est tout naturellement que nous souhaitons vous aider à respecter l'obligation de mettre en place pour vos salariés une complémentaire santé au 1^{er} janvier 2016. Pour ce faire, AG2R LA MONDIALE a conçu en collaboration avec vos fédérations patronales et les cinq fédérations salariales, un régime frais de santé dédié, à un tarif négocié.

**POUR PLUS
D'INFORMATION :**
[www.ag2rmondiale.fr/
ameublement-fabrication](http://www.ag2rmondiale.fr/ameublement-fabrication)

UNE COUVERTURE SANTÉ SIMPLE ET EFFICACE

Nous vous proposons un régime de base concernant tous les salariés ainsi que des régimes facultatifs pour améliorer leurs remboursements ou étendre la couverture santé à leur conjoint et enfants.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Pour l'employeur :

- la sécurité d'une offre labellisée par votre profession
- l'expertise d'un groupe reconnu en santé collective
- l'exonération de charges fiscales et sociales sur la cotisation patronale.

Pour les salariés :

- une couverture performante à un prix plus attractif qu'un contrat individuel
- la possibilité de couvrir sa famille ou d'améliorer ses garanties de façon individuelle et facultative
- des services associés : tiers-payant national, décomptes et devis en ligne, remboursements rapides

Nous vous invitons à découvrir les garanties et tarifs ci-joints.

Pour faire bénéficier vos salariés de cette couverture santé dès le 1^{er} janvier 2016, vous recevrez courant septembre un kit d'adhésion complet.

Vous assurant que nous mettrons tout en œuvre pour vous accompagner dans la mise en place de ce régime, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Directeur général délégué
AG2R LAMONDIALE

Philippe DABAT